

# Bouygues Telecom lance ses forfaits tout inclus Neopro pour les entreprises

Fort du succès de sa gamme Neo pour le grand public, Bouygues Telecom lance aujourd'hui deux nouveaux forfaits Neopro pour les entreprises.

L'offre aura de quoi séduire les gros consommateurs de mobiles puisque les forfaits incluent des appels illimités 24/24 et 7 jours sur 7 vers tous les mobiles et fixes de France, vers tous les mobiles et fixes d'Europe, Etats-Unis et Canada, ainsi que les e-mails et l'Internet illimité. Difficile de faire plus large.

Un premier forfait est réservé aux petites entreprises dotées de trois lignes maximum. Neopro est alors proposé pour un engagement de deux ans à **149 euros HT par ligne** et par mois pour une ligne et **119 euros HT par ligne et par mois** pour deux lignes.

Au-dessus de 3 lignes, l'offre baptisée NeoEntreprises se limite aux appels illimités vers tous les opérateurs fixes et mobiles 24/24 et 7 jours sur 7. Les tarifs s'échelonnent de **85 euros HT** par mois et par ligne pour 3 à 4 lignes à **65 euros HT** par mois et par ligne à partir de 10 lignes. Pour 10 euros de plus (par mois et par ligne), l'Internet et les mails sont illimités.

Pour des appels illimités seulement de 8h à 20h du lundi au vendredi, Bouygues Telecom propose un forfait à **69 euros HT** par mois et par ligne.

Quelles sont les limites de ces offres ? Les appels métropolitains illimités ne concernent pas les numéros courts, spéciaux, data et sont limités à 249 correspondants différents – au cours d'un même cycle de facturation : facturés hors forfait à 0,18 cts HT/min.

Par ailleurs, Bouygues Telecom précise qu'il se réserve le droit de suspendre le service puis de résilier le contrat en cas d'utilisation frauduleuse ou non "raisonnable" de l'offre, soit une consommation par ligne de la flotte ne dépassant pas 30 à 40 h/mois, selon le forfait choisi.